



UFR CBA actualités

Numéro 10
septembre 2017

Les 12 et 28 Septembre, donnons raison à Natixis

Dans une note de conjoncture, la banque alerte les investisseurs sur la possibilité de voir les salariés se révolter face à des inégalités de plus en plus fortes.

De son côté Jean François Bouthors éditorialiste de « Ouest France » écrit le 22 août :

« Pour Emmanuel Macron le danger n'est pas du côté de la finance, mais dans la rue ».

Ils ont probablement raison, le danger pour les ordonnances qui seront promulguées en principe le 20 septembre, n'est pas dans la concertation, ni dans les contre propositions, ni dans le dialogue social, il est seulement dans le niveau de la mobilisation dans la rue, mais aussi dans les entreprises.

Le gouvernement peut-il revenir sur telle ou telle mesure marginale?

Peut être, mais ce serait pour mieux faire passer l'essentiel du projet qui est la déréglementation sociale la plus avancée possible. Les gouvernements de droite, socialiste ou ni droite, ni gauche, sont acquis au libéralisme économique. C'est à dire à la conception de ne laisser aucune activité dans

Au sommaire :

Donnons raison à Natixis	page 1
Les retraités sont discriminés	page 2
Pourquoi manifester le 12/09	page 5
Etat d'organisation	page 6
Appel unitaire pour le 28/09	page 7



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication :
Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 - 263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL

Les 12 et 28 septembre, donnons raison à Natixis

Robert Brun, bureau UFR

Au 16° siècle La Boétie disait déjà dans le discours sur la servitude volontaire : « Ils ne sont puissants que parce que nous sommes à genoux ».

laquelle la rentabilité financière ne passe et ne repasse, un trésor est caché dedans.

C'est aussi la conception de l'Union Européenne de la concurrence libre et non faussée. Il s'agit non seulement de la concurrence économique, mais aussi de la concurrence fiscale et surtout de la concurrence sociale.

L'axe de leur stratégie, c'est la baisse du coût du travail.

Les dégâts sont maintenant très élevés. Nous avons appris récemment que le nombre de jeunes de 18 à 24 ans en demande d'hébergement avaient augmenté de 17% cette année, qu'il en est de même pour les femmes seules avec enfants.

A Paris une famille à la rue a seulement une chance sur dix de se voir proposer un hébergement. Les coupes budgétaires ont conduit les conseils départementaux à réduire fortement l'aide sociale à l'enfance.

Et il s'agit de la France, la situation est encore bien pire dans de nombreux pays dont les ressources sont pillées par les multinationales et pour les peuples en déshérence, les migrants, les peuples qui subissent la guerre, les Roms, les Kurdes, les Palestiniens, les Aborigènes et bien d'autres.

Il n'y a pas de fatalité, il est urgent de réagir.

Au 16° siècle La Boétie disait déjà dans le discours sur la servitude volontaire : « Ils ne sont puissants que parce que nous sommes à genoux ».

Les 12 et 28 Septembre nous pouvons nous redresser. En tout cas, nous devons nous emparer de ces deux journées d'action pour exprimer une force montante.

Une journée d'action se gagne dans la préparation. Quand il y a effervescence, il y a succès, le calme plat prépare toujours quelques difficultés.

Mobiliser nos adhérents pour distribuer des tracts, coller des affiches, réaliser des panneaux revendicatifs ou humoristiques, des banderoles, c'est le meilleur moyen de créer le climat d'une bonne participation.

Le 28 aussi sera nécessaire, l'article de ce numéro sur les discriminations que subissent les retraités le montre.

Certes les retraités ni aucune catégorie ne gagnera seule contre la globalisation, mais maintenir la mobilisation, exprimer fortement nos revendications, contribue à faire grandir le tous ensemble indispensable pour donner raison à Natixis. Debout nous le pouvons.

Les retraités victimes de discriminations

Gerard Morlier, commission publication

Les discriminations sont susceptibles de concerner tous les retraités, et de remettre en cause l'accès à des droits dans les domaines du logement, de la santé, de l'accès à des services comme les assurances ou les banques

La discrimination et le fait de distinguer de manière inégale et défavorable quelqu'un ou un groupe par rapport à d'autres personnes.

La loi a fixé à 20 les critères de discrimination et l'âge est l'un de ces critères.

Les discriminations liées à l'âge sont souvent invisibles voire tolérées parce qu'elles sont fortement intériorisées et banalisées.

Ces discriminations sont susceptibles de nous concerner tous, nous les retraités, et de remettre en cause l'accès à des droits dans les domaines du logement, de la santé, de l'accès à des services comme les assurances ou les banques ou encore concernant la fracture numérique.

Leur impact au niveau social et humain nous oblige à être plus actif notamment pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés qui sont à la source des dénis dans l'accès à nos droits.

Pour rendre concret la continuité syndicale, il faudrait alerter toutes nos organisations d'actifs et de retraités sur le fait que plus de 50% des chômeurs de longue durée sont des 50-64 ans et qu'en entreprises privées ou publiques, être âgé de plus de 45 ans est considéré comme un inconvénient dans l'accès à un emploi.

En matière d'accès au logement,

les retraités sont victimes de l'insuffisance d'une offre adaptée et surtout ils doivent faire face aux pratiques discriminatoires de la part des bailleurs privés ou publics.

Ceux-ci ne veulent pas avoir de personnes âgées de peur de ne pas pouvoir les faire partir de leur logement. En effet, la loi protège les locataires de plus de 70 ans qui ne peuvent quitter leur logement sans que le bailleur ne leur en trouve un autre. D'autre part, les pensions des retraités ne peuvent pas être saisie en cas de non-paiement du loyer.

Le refus d'attribuer un logement au motif de l'âge est un délit pénal et nos organisations syndicales de retraités devraient plus se mobiliser pour lutter contre cette discrimination.

L'accès aux biens et aux services est également trop très souvent déterminé sur la base du critère de l'âge.

Ainsi les assurances et le secteur bancaire sont montrés du doigt pour leur comportement discriminatoire. Les assureurs estiment que la couverture d'un risque peut être directement liée à l'âge et elles font donc payer plus cher les retraités ou même, ils refusent leur candidature. Cela contrevient pourtant au principe de l'égalité de traitement qui détermine la non discrimination.

Les retraités victimes de discriminations (suite)

Gerard Morlier, commission publication

Pour les banques, l'octroi d'un crédit dépend de la solvabilité et de la capacité de remboursement du demandeur.

Il est en principe interdit de refuser un crédit uniquement en raison de l'âge.

Pourtant, les banques ou les organismes de crédit refusent des prêts ou des crédits au simple motif du risque de décès et donc du non remboursement par le retraité âgé.

Là encore nos organisations syndicales de retraités devraient être à l'avant garde pour défendre les intérêts des retraités en combattant ces discriminations.

Dans le domaine de la santé, les retraités constatent que leur prise en charge ne fait que de se dégrader.

L'accès aux soins est de plus en plus complexe et les statistiques confirment que 6 seniors sur 10 estiment qu'il est de plus en plus difficile de trouver un bon généraliste ou que les prix des soins augmentent chaque année notamment en raison du système des dépassements d'honoraires et de la baisse des remboursements.

Beaucoup renoncent aux soins dentaires ou d'optiques et même à consulter certains spécialistes. Que dire de l'accueil dans les maisons de retraite qui devient scandaleusement inhumain.

Une nouvelle source d'inégalité apparaît comme un phénomène inexorable. L'heure est au tout numérique.

Les formulaires administratifs sont quasiment tous en passe d'être mis en ligne.

Or l'on sait qu'une grande partie de la population, notamment les personnes âgées, n'a pas accès ou n'a pas été formée aux nouveaux outils informatiques. C'est ce que l'on appelle la fracture numérique.

L'absence ou l'éloignement des services publics sur certains territoires et la dématérialisation des actes administratifs, fait perdre le contact humain, la convivialité et le lien social.

Il nous faut donc nous interroger sur les moyens de rapprocher l'utilisateur de ces services publics et participer à la réflexion sur les nouvelles proximités qui sont aujourd'hui nécessaires.

Notre engagement militant doit s'inscrire dans cette action au quotidien pour combattre toutes formes de discriminations.

Notre crédibilité en tant qu'organisation syndicale de retraités dépendra de notre capacité à être avec ceux qui n'ont plus de lien avec l'entreprise, mais qui ont encore et toujours des revendications à défendre.

Notre engagement militant doit s'inscrire dans des actions au quotidien pour combattre toutes formes de discriminations.

Pourquoi les retraités vont-ils manifester le 12/09 ?

Texte du tract UCR appelant les retraités à l'action le 12 septembre.

L'UFRBCA appelle tous les anciens de la construction à renforcer l'action du 12/09.

Il y va de l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et aussi du nôtre !

La CGT appelle les salariés, les jeunes et les retraités à agir le 12 septembre sous toutes les formes, de la grève à la manifestation, contre la nouvelle loi Travail, la hausse de la CSG et la baisse de l'aide au logement.

Elle propose, pour lutter contre l'appauvrissement des ménages, de répondre à leurs besoins en augmentant les salaires et les pensions, de faire appliquer l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, de simplifier le contrat de travail en généralisant le CDI.

Fillon l'avait promis au Medef, Macron l'a fait...

On se souvient que pendant la campagne présidentielle François Fillon avait promis devant une assemblée de patrons de profiter des congés d'été pour faire passer les réformes et les lois favorables au patronat. C'est ce qu'a fait Macron, en utilisant une méthode détestable.

...en tentant d'opposer entre elles les victimes de sa politique

Le gouvernement tente de faire accepter sa politique d'austérité en opposant les actifs aux retraités : il prétend financer l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés en réduisant celui des pensions par l'augmentation de la CSG. Le 12 septembre sera l'occasion pour les salariés et les retraités

de manifester leur solidarité et de s'opposer à une politique libérale qui s'attaque au monde du travail et favorise les riches, qui verront leurs impôts réduits de 3 milliards.

Résultat : Macron plus impopulaire que Hollande et Sarkozy !

Il fallait le faire ! Il l'a fait : une chute à 36 % d'opinions favorables 3 mois après son élection ! Soit bien moins que Nicolas Sarkozy et François Hollande au même stade du quinquennat. Et cela avant même d'affronter la rentrée sociale...

Des conditions favorables pour une forte mobilisation populaire

Les retraité-e-s CGT ont lancé une consultation nationale contre la hausse de la CSG et pour la revalorisation des pensions. Ils préparent une journée d'action le 28 septembre en diffusant un million de tracts et en allant à la rencontre des retraité-e-s.

Le 12 septembre ils se joindront aux salariés actifs qui manifesteront contre la nouvelle loi qui vise à détruire le code du travail, le fruit de leurs luttes et la garantie que les droits de leurs enfants et petits-enfants seront respectés.

Dans tous les rassemblements et manifestations les retraité-e-s seront présents pour exiger une politique favorable au progrès social.

Etat d'organisation

Alain Hoffecard, bureau UFR

Une vie syndicale dynamique faite de réunions régulières, d'actions visibles auprès de l'ensemble des retraités, est le passage obligé pour faire triompher nos revendications et par là atteindre nos objectifs de renforcement

Nous sommes en possession du point d'organisation arrêté en septembre 2017. Celui-ci fait apparaître un retard de 130 FNI entre septembre 2015 et septembre 2016.

Le retard de beaucoup mis par beaucoup de nos sections à verser les cotisations au Cogétise fausse les résultats pour 2017, année pour laquelle seuls 1 674 FNI ont été enregistrés dans le logiciel.

- Septembre 2015 : 2 437 FNI
- Septembre 2016 : 2 307 FNI
- Septembre 2017 : 1 674 FNI

Il est certain qu'en 2016 un effort important a été réalisé pour que les FNI 2015 soient comptabilisés en vue des congrès (Confédération, UCR, fédération, UFR).

Nous devons faire preuve de rigueur pour cette année et pour celles à venir tant pour le paiement régulier des cotisations que

pour les versements au Cogétise. De façon évidente, le PAC (Prélèvement Automatique des Cotisations) permet une bien meilleure régularité et comme le gouvernement bloque nos pensions, les camarades n'ont pas à relever le montant prélevé.

Nous ne devons rien lâcher sur ces questions si nous voulons pouvoir peser sur les décisions à venir concernant les retraités et les veuves.

Toute notre activité doit être déployée en direction de l'amélioration de notre qualité de vie syndicale.

Une vie syndicale dynamique faite de réunions régulières, d'actions visibles auprès de l'ensemble des retraités, est le passage obligé pour faire triompher nos revendications et par là atteindre nos objectifs de renforcement.

6^{ème} Congrès de l'UFRCSA

Le 6^{ème} congrès de l'Union fédérale des retraités se tiendra dans le centre Pro BTP de HYERES (Var) du 16 au 20 octobre.

C'est un moment important de notre vie syndicale où nous ferons le bilan du mandat de trois ans qui s'achève et tracerons les lignes de force qui guideront l'action de la direction qui sera élue.

Si, bien que la date limite d'inscription soit passée, votre section n'a pas encore désigné son délégué, prenez très rapidement contact avec l'UFR pour rattraper cet oubli.

Michel Diamantis, SG de l'UFR



Mobilisation des retraités et retraitées Jeudi 28 septembre 2017

Parce qu'une fois de plus le gouvernement s'attaque à leur pouvoir d'achat, aux services médicaux et sociaux, neuf organisations appellent les retraité-e-s à se mobiliser dans les départements sous des formes diverses le 28 septembre.

Haro sur le pouvoir d'achat des retraités

Au printemps dernier plus de 12 000 retraité-e-s se sont exprimé-e-s dans une enquête lancée par nos organisations. 80 % des personnes retraitées indiquent que leur situation financière s'est dégradée. Malgré cela, le gouvernement annonce une **baisse des pensions de 8 millions de retraité-e-s** en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation.

La CSG passera de 6,6 % à 8,3 % soit une augmentation de 25 %. **Ce qui représente une perte de :**

- 204 € par an pour une pension de 1 000 € par mois,
- 306 € par an pour une pension de 1 500 € par mois,
- 408 € par an pour une pension de 2 000 € par mois.

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « effort pour les jeunes générations ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu pour faire preuve de solidarité et une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Cette augmentation de CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques, avec la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions depuis plus de 4 ans. Et maintenant l'annonce de la **réduction de 5 € par mois de l'APL** (Aide Personnalisée au Logement) qui visera notamment les retraités locataires.

L'annonce d'une revalorisation des pensions du régime général et alignés de 0,8 % au 1^{er} octobre ne représente, en aucune manière, une quelconque augmentation car elle ne fait que compenser l'inflation des seuls 12 derniers mois. D'autant que pour les retraites complémentaires aucune augmentation n'est prévue.

Vers la disparition des emplois aidés

Dans l'enquête menée au printemps dernier, les retraité-e-s sont quasiment unanimes à considérer que les plans d'aide à l'autonomie sont insuffisants, tant à domicile qu'en établissements.

Le gouvernement, non seulement ne prend aucune mesure pour réduire les « restes à charge » mais il s'attaque aux moyens dont peuvent disposer les établissements, les associations et les collectivités locales en supprimant les emplois aidés.

Il communique sur la disparition du reste à charge des lunettes, prothèses auditives et dentaires... sans insister sur l'augmentation correspondante des complémentaires santé, sans participation des employeurs pour les retraité-e-s.

Prendre au plus grand nombre pour donner aux riches

Le gouvernement prévoit de prendre beaucoup dans la poche des personnes retraitées et un peu dans toutes les autres, ou presque : l'APL pour les locataires, la suppression de services publics en privant les collectivités locales des recettes de la taxe d'habitation et en supprimant 120 000 emplois de fonctionnaires...

Et il donne beaucoup aux plus riches : baisse de l'ISF, l'impôt sur la fortune, en ne prenant plus en compte les actions et obligations qui représentent 90 % du patrimoine des plus riches ; baisse de l'impôt sur les sociétés à 28 % ; cadeau aux rentiers en plafonnant l'imposition des revenus du capital à 30 %.

Les personnes retraitées n'ont pas besoin d'explications ou de pédagogie : ils ont besoin de justice sociale.

Montrons que nous refusons la baisse des pensions

Dans notre même enquête, 84 % des retraité-e-s considéraient que les politiques menées avaient négligé ou ignoré leur situation.

Ces dernières années les actions menées à l'initiative des organisations de retraités ont permis de « limiter la casse » : les personnes non imposées en 2015 n'ont pas payé d'impôt en 2016 et 2017, les seuils de déclenchement de la CSG ont été relevés, l'APA a été légèrement augmentée...

Alors oui les retraité-e-s ont de bonnes raisons de se mobiliser pour éviter de nouvelles dégradations importantes de leur pouvoir d'achat, obtenir une évolution des pensions liée à l'évolution des salaires et une amélioration importante de la prise en charge de la perte d'autonomie.

**Non à la hausse de la CSG à 8,3% ! Revalorisation de nos pensions !
Journée nationale d'action et de mobilisation le 28 septembre**